

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG) DANS LE CADRE DU DOSSIER SUR LA DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES DE GAZIFÈRE INC. POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015, DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS.**

**A. COMPTE DE FRAIS REPORTÉS POUR DES CHARGES LIÉES AUX RESSOURCES HUMAINES**

**1. Référence:**

- (i) B-0210, page 24

**Préambule**

- (i) « *Gazifère demande également l'autorisation de créer un compte de frais reportés afin de comptabiliser certaines charges liées aux ressources humaines. En effet, les années 2014 et 2015 ont été marquées par un phénomène particulier et plutôt rare chez Gazifère, soit le besoin de verser des indemnités de départ. Ces indemnités ont été payées dans le cadre des activités normales de Gazifère, soit pour régler des situations ayant mené au départ de certains employés.* »

**Questions**

- 1.1. Veuillez indiquer les montants qui auraient été comptabilisés au compte de frais reportés en 2014 et 2015 si celui-ci avait été en place ? Quel montant Gazifère prévoit-elle inscrire approximativement à ce compte pour les années 2016 et 2017?
- 1.2. Veuillez confirmer que le taux de la dette à court terme sera applicable aux fins de la rémunération de ce nouveau compte de frais reportés et veuillez estimer le rendement que générera ce CER pour l'année 2017.

**B. SÉANCES DE TRAVAIL PORTANT SUR LA RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION**

**2. Référence:**

- (i) B-0210, page 24

## Préambule

- (i) « *Gaz Métro utilise quant à elle une approche dite « parapluie », où l'analyse de rentabilité des projets de moins de 1,5 M\$ est effectuée au global, permettant l'intégration de projets dits « non rentables ». »*

## Questions

- 2.1. Veuillez produire les références réglementaires qui permettent d'attester de la méthodologie d'acceptation de projets d'extension présentement en vigueur chez Gaz Métro ainsi que toute autre référence en soutien de l'affirmation citée en préambule.
- 2.2. Gazifère propose la tenue de quatre séances de travail pour traiter de la question des critères de rentabilité des projets d'extension de réseau. Veuillez produire une approximation du coût attendu des séances de travail prévues.

## C. PROJETS D'EXTENSION ET DE MODIFICATION DE RÉSEAU

### 3. Références:

- (i) B-0210, page 6
- (ii) B-0150, page 2
- (iii) D-2016-092, page 9

## Préambule

- (i) « *L'année 2017 représente une année avec une croissance de la clientèle très modeste. Conséquemment, Gazifère compte desservir 744 nouveaux clients avec les investissements en capital de 3 905 456 \$ liés aux additions de clients. Le résultat de l'analyse de rentabilité, tel que présenté à la pièce GI-26, document 4.1, démontre que ces investissements sont rentables puisqu'ils dégagent une valeur actuelle nette (VAN) de 80 472 \$ et un taux de rendement interne de (TRI) de 5,45 %.*»

(ii) Le tableau suivant est tiré de la référence (ii)

| Line No.                              | Description                         | Year 0    |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------|
|                                       | Discount factors to project outset  | 1.00      |
| <b>INCREMENTAL CAPITAL INVESTMENT</b> |                                     |           |
| 1.                                    | Investment In Mains                 | 1,906,490 |
| 2.                                    | Investment in Services              | 1,736,940 |
| 3.                                    | Investment in Stations              | 78,869    |
| 4.                                    | Investment in Meters                | 73,157    |
| 5.                                    | Investment in Commercial program    | 110,000   |
| 6.                                    | Contribution In Aid Of Construction | -         |
| 7.                                    | Net Investment Capital              | 3,905,456 |
| 8.                                    | Working Capital                     | -         |
| 9.                                    | Total Investments                   | 3,905,456 |

(iii) L'extrait suivant est tirée de la référence (iii)

[56] Elle mentionne également qu'elle doit réviser le facteur d'allocation des stations de comptage au point de vente (« sales stations »), puisque ces dernières ne sont pas utilisées pour alimenter les clients résidentiels. Ainsi, la mise à jour du facteur d'allocation du coût de ces stations aura pour impact de transférer près de 55 000 \$ du tarif 2 au tarif 1<sup>24</sup>.

### Questions:

- 3.1. Veuillez confirmer que les investissements prévus, qui visent des conduites de distribution, des compteurs, des stations de comptage ainsi que tous les items identifiés au préambule (ii), desserviront la nouvelle clientèle résidentielle et commerciale exclusivement (réf (i)).
- 3.2. Lors du dernier dossier tarifaire, Gazifère a demandé et obtenu une révision du facteur d'allocation des coûts des stations de comptage afin de refléter le fait que ces coûts ne sont pas encourus pour l'alimentation des clients du tarif résidentiel (tarif 2) (réf (iii)). Veuillez indiquer si ce constat s'applique aux investissements prévus détaillés au préambule (ii). Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi les coûts des nouvelles stations de comptage prévues expressément pour la clientèle résidentielle, seraient alloués exclusivement aux clientèles commerciale et industrielle. Dans la négative, veuillez élaborer sur la mécanique de l'allocation des coûts de ces nouvelles stations de comptage que l'on prévoit pour desservir les nouveaux clients résidentiels.

## **D. COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS À LA NORMALISATION DE LA TEMPÉRATURE**

### **4. Référence:**

- (i) B-0210, page 22

### **Préambule**

- (i) *« En ce qui concerne les hausses de coûts que l'on peut qualifier de « permanentes », soit celles liées à la quote-part à verser au MERN en 2017 et aux coûts futurs associés aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi calculés selon les nouvelles normes comptables pour 2017, Gazifère ne propose pas d'éponger ces hausses de coûts par l'utilisation du compte de nivellement de la température. »*

### **Question:**

- 4.1. Veuillez identifier précisément quels coûts Gazifère propose « d'éponger » par l'utilisation du compte de nivellement de la température?

## **E. ÉTUDE D'ALLOCATION DES COÛTS**

### **5. Références:**

- (i) Conditions of service and tariff, July 16 2016, page 10
- (ii) B-0172, GI-31, document 2, page 5

### **Préambule**

- (i) L'extrait suivant provient des Conditions de service et Tarif

**NATURAL GAS SERVICE**

One or more of the distributor's following services: natural gas supply service, natural gas compressor fuel service, transportation service, load-balancing service and distribution service.

**Questions:**

- 5.1. Veuillez identifier à quels services du distributeur, identifiés aux Conditions de service et Tarif (réf (i)) se rapporte chacune des fonctions énumérées au tableau 2 de la pièce B-0172 (réf (ii)). Le cas échéant, veuillez indiquer quelles fonctions se rapportent à plus d'un service.

**6. Références:**

- (i) B-0172, GI - 31, document 2, page 11
- (ii) B-0020, page 1

**Préambules**

- (i) « *The stabilization accounts are not part of the scope of the study. The amounts have therefore been excluded from rate base for cost allocation purposes.* »
- (ii) La pièce B-0020 présente les éléments composant la base de tarification.

**Questions:**

- 6.1. Veuillez expliquer pourquoi les comptes de stabilisation ne sont pas inclus à la base de tarification établie pour les fins de l'allocation des coûts alors qu'ils sont inclus à la base de tarification rapportée au rapport annuel (réf (ii)).
- 6.2. Veuillez préciser si certains coûts du distributeur sont exclus de l'étude d'allocation des coûts de service. Le cas échéant, veuillez identifier lesquels.

**7. Référence:**

- (i) B-0172, GI - 31, document 2, page 11

## Préambules

Les extraits suivants proviennent de la pièce en référence

- (i) « *Depreciation, is functionalized based on pro-ration to rate base* »
- (ii) « *Miscellaneous Taxes, is comprised of Régie Dues and Municipal Taxes. Régie Dues are functionalized to Gas Supply. Municipal Taxes are functionalized to Unidentifiable since they are not readily associated with any specific function.* »

## Questions:

- 7.1. Veuillez identifier quelles sont les dépenses d'amortissement auxquelles réfère la citation en préambule (i) et indiquer par l'intermédiaire de quels tarifs ces dépenses sont récupérées.
- 7.2. Au regard de la citation reproduite au préambule (ii), veuillez confirmer que les redevances à la Régie et certaines taxes municipales sont récupérées par l'intermédiaire du tarif de fourniture et non par l'intermédiaire du tarif de distribution. Dans l'affirmative, veuillez justifier pourquoi ces coûts sont fonctionnalisés à la fourniture et récupérés via ce tarif. Dans la négative, veuillez expliquer comment ces coûts peuvent être fonctionnalisés à la fourniture mais récupérés par l'intermédiaire d'un autre tarif.

## 8. Références:

- (i) B-0172, GI - 31, document 2, page 12
- (ii) R-3924-205, A-0066, page 159
- (iii) EB-2015-0114, Exhibit G2, Tab 1, schedule 1, pages 18-19

## Préambule

- (i) « *The Distribution Mains included in Item 2, are classified as approximately 27% customer-related and approximately 73% capacity-related.* »
- (ii) L'extrait suivant est tiré de la pièce à la référence (ii)

Q. [217] Même si dans la réalité des choses il y a des clients qui sont branchés directement sur les extra high pressure.

A. Those are very isolated cases, and, which makes them really negligible for the analysis purposes. Yes, and Jackie just tells me to add that it would be large volume customers only that are served off those mains.

Q. [218] Mais est-ce que...

A. Large volume means industrial customers.

- (iii) *«Classification of Item 4, Distribution Regulation is based on the classification of mains as this function measures and regulates the flow of gas from upstream pipelines to the Company's gas distribution system and within the system. »*

### Questions:

- 8.1. Veuillez produire le détail des calculs qui ont mené à l'établissement de la composante accès du coût des conduites de distribution (27 %) ainsi que les tableaux de données se rapportant aux conduites basse pression, haute pression et extra haute pression qui ont servi d'intrants à ces calculs.
- 8.2. Veuillez produire un tableau présentant le nombre de clients desservis par chacune des catégories de conduites de distribution (basse pression, haute pression et extra haute pression) regroupés selon le tarif. Notamment, veuillez préciser si les clients industriels qui souscrivent au tarif 5 sont desservis directement par des conduites de très haute pression auxquelles réfère la citation produite en préambule (ii).
- 8.3. Veuillez confirmer que les clients industriels de la compagnie mère Enbridge Gas Distribution qui souscrivent au tarif 125 ne se voient pas allouer les coûts liés aux conduites de distribution de basse pression. Veuillez expliquer les raisons qui justifient ce traitement.

8.4. Quels seraient les empêchements à ce que les coûts des conduites de basse pression ne soient pas alloués aux clients industriels de Gazifère qui sont directement branchés sur des conduites de très haute pression. Veuillez élaborer.

8.5. De l'avis de Gazifère, serait-il approprié d'allouer les coûts classés sous la rubrique « Distribution Regulation » de la même façon que les coûts des conduites de distribution tel que le suggère l'extrait en préambule (iii) tiré de la preuve de la compagnie mère Enbridge Gas Distribution Inc.?

## 9. Références:

- (i) B-0172, GI - 31, document 2, page 12
- (ii) D-2016-092, page 23, paragraphe 81.

## Préambules

- (i) « *Item 7, Sales and Promotion costs are classified to capacity-related.* »
- (ii) « *La Régie accueille la proposition de Gazifère d'allouer directement les dépenses d'activités promotionnelles résidentielles et commerciales aux tarifs résidentiel et commercial.* »

## Question:

9.1. Veuillez clarifier si les activités de promotion ont été allouées en fonction de la capacité seulement tel que l'indique l'extrait (i) en préambule. Dans l'affirmative, veuillez concilier ce traitement avec celui dicté par la Régie dans sa décision dont un extrait est cité en préambule (ii). Dans la négative, veuillez clarifier ou corriger l'énoncé en préambule (i).

## 10. Références:

- (i) B-0187, GI-32, document 1, page 1
- (ii) R-3924-2015, B-0356, GI-48, document 1, page 5
- (iii) B-0187, GI-32, document 1, page 3
- (iv) B-0187, GI-32, document 1, page 3
- (v) B-0191, GI-32, document 2, page 2

## Préambules

- (i) *«The distribution revenue sufficiency is the difference between the distribution revenue requirement for the test year determined by the 2017 cost of service budget and the revenues derived by applying the current distribution rates from the Régie's Decision D-2016-014 (2016 rates) to the 2017 test year number of customers and volumes. »*
- (ii) *«In an ongoing effort to improve the revenue to cost ratio for Rate 2, the Company each year assesses if an opportunity exists to make an improvement in Rate 2 revenue to cost ratio. »*
- (iii) *«The Company has been making small improvements in the revenue to cost ratios for all rate classes over the past number of years to reduce the level of subsidy between Rate 2 customers and other rate classes. Given that the Company is forecasting a revenue sufficiency of \$(349.0) thousand for 2017, the Company is proposing to make the following small adjustments to the forecast revenues for each rate class in an effort to maintain the revenue to costs ratio in 2017 relative to 2016. The Company is proposing to make an upward adjustment of \$45K in revenues to Rate 2. This adjustment maintains their revenue to cost ratio of 0.90 from 2016. »*
- (iv) Le tableau suivant est tiré du texte en référence (iv)

**Table 1: Proposed Adjustments and Rate Increase for 2017**

|  | <u>Total</u> | <u>Rate 1</u> | <u>Rate 2</u> | <u>Rate 3</u> | <u>Rate 4</u> | <u>Rate 5</u> | <u>Rate 9</u> |
|--|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Adjustments (\$'000)                           | 0.0          | (50.0)        | 45.0          | 0.0           | 0.0           | 0.0           | 5.0           |
| Proposed 2017 R/C Ratio –<br>Distribution Only | 1.00         | 1.41          | 0.90          | 1.82          | n/a           | 1.13          | 0.85          |
| Fiscal 2016 R/C Ratio –<br>Distribution Only   | 1.00         | 1.34          | 0.90          | 1.68          | n/a           | 1.47          | 1.09          |

(v) Le tableau suivant est tiré de la référence (v)

| <u>Rate Class</u> | <u>Sales Service</u> | <u>T-Service</u> |
|-------------------|----------------------|------------------|
| Rate 1            | -0.5%                | -0.6%            |
| Rate 2            | -0.5%                | -0.6%            |
| Rate 3            | -0.2%                | -0.1%            |
| Rate 5            | -0.3%                | -0.2%            |
| Rate 9            | -0.1%                | 0.1%             |

**Questions:**

- 10.1. Veuillez produire le coût du service de distribution par tarif auquel réfère la citation en préambule (réf (i)).
- 10.2. Parmi les pièces traitant de l'allocation des coûts, laquelle présente directement le coût du service de distribution par tarif. Dans l'éventualité que le coût du service de distribution ne puisse être directement observé dans les pièces en preuve, veuillez produire l'arithmétique permettant de dégager ce coût du service de distribution.
- 10.3. Gazifère indique que des efforts ont été faits pour limiter l'interfinancement en faveur des clients résidentiels (références (ii) et (iii)). Cependant tel que l'indique l'extrait reproduit au préambule (iv), le ratio d'interfinancement en faveur des clients du tarif 2 a été maintenu à 0,9 pour 2017 alors qu'il s'est détérioré à 1,41 pour les clients du tarif 1. De plus, les revenus de distribution générés par les clients du tarif 2 diminueront de 202 500 \$ (B-0192) selon les tarifs prévus. Veuillez expliquer pourquoi, dans un contexte de baisse tarifaire, des efforts additionnels n'ont pas été faits pour réduire l'interfinancement en faveur des clients résidentiels.
- 10.4. À quels services du distributeur se rapporte l'impact tarifaire par tarif présenté en préambule (v)?